



INSTITUT NOTRE-DAME

Grand-rue, 68

6530 THUIN

☎ 071/59.00.47

📠 071/59.54.81

contact@ind-thuin.be

Thuin, le 11 juillet 2023

Communication aux parents des élèves

Madame, Monsieur,

L'école, en plus de son rôle de formation en terme de connaissances, a un rôle primordial de socialisation ; l'enthousiasme et la bienveillance de l'ensemble des membres du personnel permettrons d'y veiller.

Vous assurant de notre dévouement, nous vous prions de trouver ci-dessous quelques indications utiles concernant les modalités d'organisation de la rentrée.

Calendrier de rentrée

Lundi 28 et mardi 29 août : Examens de passage et travaux

Mercredi 30 août, de 8h30 à 11h55 : Matinée d'accueil, réservée aux élèves inscrits en première année de l'enseignement secondaire

Mercredi 30 août : Délibérations et transmission des résultats via Cabanga.

Jeudi 31 août, à partir de 8h15 : Reprise des cours, pour tous (jusqu'à 14h25)

Vendredi 01 septembre à 15h. : Limite d'introduction d'un recours éventuel.

Lundi 04 septembre : Conseils des recours et transmission des décisions

Informations pratiques

Un calendrier d'école sera remis aux élèves dans le courant des mois de septembre (1er trimestre) et de janvier (2e et 3e tr.). Prière de le consulter et de le coller dans le journal de classe! Ces documents seront aussi accessibles sur le site d l'école (www.ind-thuin.be) et sur la plateforme It-School.

. Les règlements d'école (règlement des études et d'ordre intérieur) ainsi que le projet d'établissement seront transmis à chacun à la rentrée. Ils contiennent les principes généraux et les précisions concernant les modalités d'étude, d'évaluation, de savoir-vivre qui permettent de vivre ensemble dans des conditions de respect réciproque. Ce livret devra être signé par l'élève et ses parents, tous également concernés.

- . L'élève doit être en possession de la carte d'étudiant, propre à l'école. Elle sera au besoin renouvelée (20 €).
- . Pour des raisons d'ordre et de sécurité, les heures d'arrivée et de sortie sont réglementées et dûment contrôlées. (Un document particulier sera proposé à la signature des parents, début septembre).
- . L'autorisation de sortie de l'établissement pendant la journée n'est accordée que par la Direction et se fera par le secrétariat à condition qu'un adulte vienne chercher l'étudiant.
- . Le cours d'éducation physique fait partie du programme d'études. Sa fréquentation est obligatoire. Toute dispense doit être couverte par une justification en bonne et due forme. (Se conformer aux indications des professeurs).
- . **Il convient d'insister particulièrement sur le respect des personnes et des biens, à promouvoir partout, et en toutes circonstances.**
- . **Nous vous rappelons que les manuels scolaires de votre enfant peuvent être commandés sur le site de Rent a Book dans l'idéal, le plus tôt possible. Pour une livraison à l'école, la commande doit impérativement être passée avant le 10/08/2023.**
- . Enfin, si vous avez décidé que votre enfant quittait l'école ou changeait d'orientation au sein de l'Institut, pouvez-vous nous le faire savoir ? Cette démarche aiderait à l'organisation pratique de la rentrée.

Au nom de toute la Communauté éducative, nous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances et une rentrée sereine.

DELCOUCQ L.
Directeur